

Comment remplir un Formulaire d'évaluation des risques relatif aux projets financés dans le cadre du concours de 2023 du Fonds d'innovation de la Fondation canadienne pour l'innovation?

Qui doit utiliser ce document et dans quel but?

Ce document a pour but d'aider les chercheurs, chercheuses et le personnel des bureaux de recherche des établissements ayant reçu un financement dans le cadre du concours de 2023 du Fonds d'innovation de la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI), à remplir un [Formulaire d'évaluation des risques](#).

Dans le cadre du concours de 2023 du Fonds d'innovation, les établissements bénéficiaires sont tenus de soumettre à la FCI un Formulaire d'évaluation des risques avant la finalisation de la contribution financière pour tous les projets qui impliquent un partenaire du secteur privé qui:

- Joue un rôle actif dans les activités de recherche décrites dans la proposition (par exemple, partage de la propriété intellectuelle, apport d'expertise, participe activement aux activités de recherche, contribue financièrement aux travaux de recherche); ou
- Héberge toute l'infrastructure de recherche ou une partie de celle-ci; ou
- Contribue à plus de 500 000 dollars au coût d'un seul article de l'infrastructure, soit en espèces, soit en nature.

Ce document apporte des précisions sur la manière de remplir certaines sections du Formulaire d'évaluation des risques afin de mieux refléter la réalité et les exigences des projets d'infrastructure de recherche financés par la FCI.

Vous trouverez le [Formulaire d'évaluation des risques](#) sur le portail « [Protégez votre recherche](#) » du gouvernement du Canada.

Qu'est-ce qu'un Formulaire d'évaluation des risques?

Un Formulaire d'évaluation des risques est un outil permettant d'identifier et d'évaluer les risques potentiels que les partenariats de recherche peuvent poser pour la sécurité nationale du Canada, comme

indiqué dans les [Lignes directrices sur la sécurité nationale pour les partenariats de recherche](#) du gouvernement du Canada, et d'élaborer des mesures d'atténuation efficaces.

La FCI encourage les établissements à utiliser les [Lignes directrices sur la sécurité nationale pour les partenariats de recherche](#), ainsi que les conseils fournis sur [Protégez votre recherche](#), pour évaluer leurs partenariats de recherche et exercer leur diligence raisonnable à l'égard de tout partenaire ou bailleur de fonds.

En répondant aux questions du Formulaire d'évaluation des risques, les établissements fourniront des renseignements relatifs à la recherche que l'infrastructure financée par la FCI permettra de réaliser, tel qu'indiqué dans leurs propositions, ainsi que sur les futurs partenaires du secteur privé. Ces renseignements seront utilisés pour évaluer les risques pour la sécurité nationale dans les cas où les partenariats de recherche proposés pourraient exposer le projet de recherche à de l'ingérence étrangère, de l'espionnage ou du vol de la part de gouvernements, des organisations militaires et d'autres organisations étrangères. Ces renseignements seront aussi utilisés pour évaluer les risques dans les cas où le partenariat de recherche pourrait poser des risques pour le secteur canadien de la recherche dans son ensemble.

Tels que mentionnés dans [Lignes directrices sur la sécurité nationale pour les partenariats de recherche](#), les risques pour la sécurité nationale peuvent être décrits comme, sans s'y limiter, des circonstances dans lesquelles pourraient survenir des cas potentiels d'interférence étrangère, d'espionnage, de vol de propriété intellectuelle ou de transfert de connaissances non autorisé qui :

- Contribuent à l'avancement des capacités militaires, en matière de sécurité et de renseignement d'États ou de groupes qui posent une menace pour le Canada; ou
- Perturbent le développement de la recherche et de l'innovation canadiennes, diminuent la résilience des infrastructures essentielles ou compromettent la protection de données sensibles des Canadiennes et Canadiens.

Le Formulaire d'évaluation des risques sert uniquement à recueillir des renseignements et à évaluer les risques liés aux partenariats de recherche.

Nous encourageons les établissements à effectuer une recherche à partir de sources ouvertes pour compléter le Formulaire d'évaluation des risques et à consulter leur(s) partenaire(s) du secteur privé pour valider les renseignements au besoin. Pour en savoir plus, consultez le guide détaillé [Faire preuve de diligence raisonnable en utilisant des renseignements de sources ouvertes afin de protéger les partenariats de recherche](#).

Des orientations et des ressources supplémentaires, notamment les [ateliers Science en sécurité](#) de Sécurité publique Canada ainsi que la [séance d'information sur les menaces et la Liste de contrôle](#) du Service canadien du renseignement de sécurité, qui peuvent vous aider à compléter ce formulaire, sont accessibles sur le portail [Protégez votre recherche](#).

Qu'est-ce qu'un établissement doit prendre en considération lorsqu'il remplit un Formulaire d'évaluation des risques ?

Le Formulaire d'évaluation des risques est divisé en cinq sections : Connaissiez votre recherche; Connaissiez votre organisme partenaire; Identification des risques; Plan d'atténuation des risques; et Exigences supplémentaires. Veuillez remplir chaque section selon les consignes et, en ce qui concerne l'infrastructure de recherche, veuillez considérer notamment les points suivants :

- Dans la section 1 « Connaissiez votre recherche », veuillez remplir le formulaire en fonction des travaux de recherche que l'infrastructure financée par la FCI permettra d'effectuer, et tel que cela avait été indiqué dans votre proposition;
- Dans la section 3 « Identification des risques », veuillez tenir compte des éventuels autres risques qui pourraient découler de l'utilisation de l'infrastructure de recherche par des partenaires du secteur privé, en particulier si ces partenaires peuvent avoir accès à l'infrastructure financée par la FCI.

Quand les établissements doivent-ils mettre à jour le Formulaire d'évaluation des risques?

Après la finalisation de leur contribution financière et jusqu'à ce qu'ils soumettent un rapport financier final, les établissements sont tenus de nous informer de tout changement qu'ils apportent à un projet financé par la FCI et qui pourrait présenter un risque pour la sécurité nationale, tel que stipulé dans les [Lignes directrices sur la sécurité nationale pour les partenariats de recherche](#). Pour ce faire, il suffit de soumettre une mise à jour du Formulaire d'évaluation des risques.

Voici quelques exemples pouvant justifier une mise à jour du Formulaire d'évaluation des risques :

- Le fait de développer de nouveaux partenariats;
- Le fait qu'un partenaire du projet augmente sa contribution financière conformément au seuil susmentionné;
- Le fait que l'infrastructure de recherche soit transférée dans les locaux d'un partenaire du secteur privé.